



PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Direction départementale
des territoires
Service eau-environnement
Cellule milieux aquatiques
Références : MA/DD

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Communes de MORILLON

Le public est informé que par arrêté préfectoral n°DDT-2018 - 2032 du 21 décembre 2018 est prescrite une enquête publique, au titre des articles L214-1 à L214-6 du code de l'environnement, sur la demande de M. le Directeur Général du Grand Massif Domaines Skiables (GMDS), sis Télécabine de Vercland 74340 SAMOËNS, désigné comme le pétitionnaire, par laquelle il sollicite l'autorisation environnementale du projet relatif à l'aménagement d'un réseau de neige de culture sur le domaine skiable du Giffre sur la piste de ski intitulée « Marvel » sise sur le territoire de la commune de Morillon (74440). Ce projet est soumis à étude d'impact et a fait l'objet d'un avis tacite de l'autorité environnementale en date du 6 novembre 2018.

Un dossier sera déposé à la Mairie de Morillon (*siège de l'enquête*), pendant 1 mois, du lundi 28 janvier 2019 à 9h au mercredi 27 février 2019 inclus à 18 h, où le public pourra prendre connaissance du dossier pendant les heures d'ouverture de la Mairie.

Un accès gratuit au dossier de demande d'autorisation est également possible sur un poste informatique qui sera mis à disposition à la mairie de Morillon, aux jours et heures habituels d'ouverture des locaux au public.

Le dossier de demande d'autorisation pourra être également consultable sur le site Internet des services de l'Etat www.haute-savoie.gouv.fr pendant toute la durée de l'enquête publique.

Monsieur Jean-Michel CHARRIERE, Directeur d'usine en retraite, est désignée en qualité de commissaire-enquêteur.

Les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie de Morillon, ou adressées, par écrit, au commissaire-enquêteur en Mairie de Morillon. Le public pourra éventuellement transmettre ses observations et propositions par voie électronique à l'adresse : ddt-enquetes-publiques@haute-savoie.gouv.fr

Le commissaire-enquêteur siègera en personne en Mairie de Morillon les :

Nom commune	Dates permanence	Heures permanence
MORILLON	Lundi 4 février 2019	14:00 - 18:00
	Jeudi 14 février 2019	09:00 - 12:00
	Mercredi 27 février 2019	14:00 - 18:00

Après clôture de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur sera déposée dans la Mairie concernée et publiée sur le site Internet des services de l'Etat. Ces documents seront tenus à la disposition du public pendant un an, à compter de la date de clôture de l'enquête.

P/Le Directeur départemental des territoires
L'Adjoint au Chef de service


Thomas RIETHMULLER